

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Règlement de l'appel à projets auprès des artistes<br/>pour la conception et la réalisation de mobilier liturgique</b></p> |
|--|

**Article 1 Organisme organisateur**

Association Diocésaine de Créteil  
2 Avenue Pasteur Vallery-Radot  
94000 Créteil

Interlocuteur pour l'appel à projets :  
Mme Marie-Pierre Etienney  
01 45 17 24 46 – [marie-pierre.etienney@eveche-creteil.ccf.fr](mailto:marie-pierre.etienney@eveche-creteil.ccf.fr)

**Article 2 Objet de l'appel à projet**

Conception et réalisation d'un ensemble de mobilier liturgique : fonts baptismaux, fond de chœur, cathèdre, sièges et crédence.

**Article 3 Type de procédure**

Il s'agit d'un contrat de droit privé dont la langue est le français.

**Article 4 Contexte de l'appel à projets**

Le diocèse de Créteil a été créé en 1966 en correspondance exacte avec le nouveau département du Val de Marne créé 2 ans plus tôt.

C'est donc un diocèse jeune, peuplé de 1,3 millions d'habitants dont la principale caractéristique est une grande diversité d'origines géographiques.

La cathédrale est le cœur de la vie liturgique de l'Eglise diocésaine. C'est l'église où se trouve le siège (la cathèdre) de l'évêque.

La cathédrale actuelle, construite en 1978 à une époque où l'église se voulait « enfouie » dans les quartiers, n'est plus aujourd'hui ni assez visible dans la ville ni assez vaste pour les célébrations diocésaines.

Le projet de déploiement de la cathédrale répond aux besoins d'une église plus accueillante, plus lumineuse, plus visible.

L'architecture d'origine de la cathédrale, due à l'architecte Charles Gustave Stoskopf, Grand Prix de Rome, va être conservée pour constituer un socle à la nouvelle nef.

Sur la silhouette du bâtiment actuel va en effet être déployée une double coque monumentale de bois clair dessinée par Architecture Studio.

Se déployant comme deux mains jointes, cette double coque sphérique va donner une nouvelle vitalité à la cathédrale de Créteil, comme un appel à venir voir et vivre la foi chrétienne.

Elle va aussi permettre, en créant une tribune, de doubler la capacité de la cathédrale pour la porter à 1 200 places. Cette tribune accueillera un nouvel orgue.

C'est aussi l'occasion de développer dans la cathédrale un espace d'accueil et un pôle culturel qui pourra accueillir expositions, conférences, événements et nouveaux projets d'Eglise.

A l'intérieur de la cathédrale, les deux coques sphériques en poutres de bois lamellé collé vont constituer une vaste nef.

A la jonction de ces deux coques, passant à la verticale de l'autel, se développera une verrière étroite de 36 m de long.

Cette verrière produira un éclairage naturel discret, rehaussé aux extrémités par des colorations claires.

La présence du bois naturel marquera l'ambiance intérieure de la cathédrale où les poutres feront alterner les lames d'ombres et de lumière.

Les projets d'œuvres d'art devront donc tenir compte de cette ambiance spécifique dans leur forme, leur texture et leurs couleurs.

Outre le présent appel à projet pour le mobilier liturgique, d'autres éléments remarquables feront l'objet de créations originales pour la cathédrale :

- Une sculpture de Christ en Gloire située sur le mur extérieur à droite de l'entrée, témoignage d'une église accueillante à la ville,
- La double porte principale au centre de la façade, en bois éventuellement rehaussé d'autres matériaux,
- La verrière partiellement colorée située à l'intersection des deux coques de bois formant la nef,
- Une représentation monumentale et aérienne de Marie, suspendue à la coque nord dans la nef. Figurative, cette représentation pourrait être une Marie de l'Apocalypse, imagée pour les croyants de toutes cultures et ouvrant l'avenir pour tous par l'enfant qu'elle porte dans ses bras,
- L'aménagement de la chapelle de semaine, au fond de la nef, face à l'autel, qui accueillera en particulier le tabernacle.

## **Article 5 Déroulement, modalités et calendrier de l'appel à projets**

- A l'issue de la remise des réponses par les artistes, une commission procédera à l'analyse de ces réponses et préparera le travail du jury.
- Le jury aura la possibilité :
  - Soit de désigner l'artiste lauréat de l'appel à projets à qui seront confiées la conception et la réalisation du mobilier liturgique
  - Soit de sélectionner quelques artistes (5 au maximum) afin d'approfondir leur réponse (dialogue, visite d'atelier...) et, le cas échéant, leur permettre de remettre un travail complémentaire destiné à préciser l'esquisse remise dans leur réponse.
- Dans ce dernier cas, une seconde séance du jury permettra, à l'issue de cette phase complémentaire, de désigner l'artiste à qui seront confiées la conception et la réalisation du mobilier liturgique.
- La réponse à l'appel à projets avec remise d'une esquisse ne fera l'objet d'aucune rémunération.
- Dans le cas où un travail complémentaire serait demandé à certains artistes sélectionnés, ceux-ci se verraient attribuer une indemnité fonction du travail à fournir.

- Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Date limite de remise des réponses à l'appel à projets 15 mars 2013
- Date limite du jury 31 mars 2013
- Date limite de remise du travail complémentaire éventuellement demandé à quelques artistes 30 avril 2013
- Date limite de la désignation de l'artiste lauréat 31 mai 2013
- Signature de la commande et début du travail de l'artiste 1<sup>er</sup> juillet 2013
- Date de l'ordre de service de mise en fabrication à définir avec l'artiste
- Date limite de livraison du mobilier liturgique 31 juin 2014

## **Article 6 Description du mobilier liturgique objet de l'appel à projets**

L'ensemble regroupé sous le titre générique de mobilier liturgique rassemble :

- Les fonts baptismaux (à créer)
- L'autel et l'ambon (existants et à conserver)
- Le fond de chœur (à créer)
- La cathèdre et les autres sièges (à créer)
- La crédence (à créer)

Cet ensemble présente une double cohérence liturgique et spatiale :

- ✓ De son baptême (fonts baptismaux) à sa résurrection (espace de gloire signifié par le fond de chœur), le chrétien chemine nourri par la Parole et par l'Eucharistie (ambon et autel)
- ✓ L'autel, lieu majeur de la célébration eucharistique est indissociable de l'ambon, lieu de proclamation de la Parole de Dieu et du lieu de présidence matérialisé dans la cathédrale par la cathèdre, le siège de l'évêque, symbole de l'autorité pastorale de celui-ci dans son diocèse.

L'autel et l'ambon, réalisés en 2003 par le sculpteur Vincent Guiro pour la consécration de la cathédrale, seront conservés et ne font donc pas partie du présent appel à projets.

Ils constituent des éléments forts de l'ensemble du mobilier liturgique et les créations devront en tenir compte pour constituer un ensemble cohérent.

### **• Les fonts baptismaux**

Dans les premiers temps de la chrétienté le catéchumène demandant le baptême était plongé dans une piscine baptismale, cette immersion signifiant la mort au péché dans la mort du Christ pour ressusciter avec lui. Aujourd'hui, l'immersion du catéchumène est remplacée par une aspersion d'eau sur le front, le catéchumène est aussi marqué avec le Saint Chrême, signe du don de l'Esprit Saint.

Les fonts baptismaux sont donc généralement aujourd'hui composés d'une cuve recevant l'eau et d'un socle.

La prise en compte de l'autel et de l'ambon existants oriente la conception des fonts baptismaux vers un socle de pierre de couleur claire, similaire à celle de l'autel, mais qui devra être plus résistante, avec une cuve qui pourrait être en métal et, dans ce cas,

du même métal que le tabernacle qui sera créé dans le cadre d'une autre consultation. (Renseignements à venir sur le site internet)

Bien qu'éloignés du chœur et de l'autel, les fonts baptismaux entretiennent un lien liturgique fort avec l'autel puisque, dans la vie chrétienne, le baptême ouvre le chemin vers l'Eucharistie, ce qui est signifié par la procession du nouveau baptisé vers l'autel après son baptême.

Un support (transportable) pour le cierge Pascal est aussi à créer.

Il convient aussi de prévoir un emplacement pour poser l'ampoule de Saint Chrême, intégré aux fonts baptismaux ou à côté, qui permette une mise en valeur de cet élément essentiel du baptême.

- **Le fond de chœur**

Matériellement le fond de chœur donne au chœur sa perspective. Il met en valeur l'autel en le détachant visuellement de la coque en bois (qui descend jusqu'au sol) par contraste de matériau, texture et couleur.

Symboliquement ce fond de chœur doit être le signe, au-delà de la croix, de la résurrection et de l'ouverture sur le monde à venir.

Certains théologiens l'appellent ainsi l'Espace de Gloire, en référence à la gloire de la résurrection.

La base de ce fond de chœur est constituée d'un arc de cercle de 12 m de long. La hauteur et la volumétrie de ce fond de chœur devront donc être étudiées avec soin et son traitement devra être de très grande qualité.

- **La cathèdre, les sièges et la crédence**

La cathèdre est le siège de l'évêque lorsqu'il préside une célébration dans la cathédrale. Ce siège, que nul autre ne peut occuper, doit donc être particulièrement remarquable et témoigner de la fonction épiscopale.

La cathèdre qui sera placée devant le fond de chœur sera accompagnée par d'autres sièges qui lui seront assortis. Ces sièges seront au nombre de douze, pour les diacres et les prêtres qui concélébreront, avec un traitement particulier pour l'un de ces sièges, celui de la présidence, quand la célébration est présidée par un prêtre autre que l'évêque (le curé de la cathédrale en général).

Un emplacement est à prévoir au-dessus de la cathèdre pour y inscrire la devise de l'évêque. Elle devra donc pouvoir être changée.

L'artiste réfléchira aussi au pupitre utilisé par l'évêque et proposera un traitement de celui-ci, discret et pratique, intégré ou non à la cathèdre.

Un dispositif discret devra être prévu sur les sièges (fente verticale ?) afin de poser les papiers (déroulements de la célébration, texte de l'homélie ...) quand ils ne sont pas utilisés.

La disposition de la cathèdre et des autres sièges reste à finaliser. On peut cependant donner les orientations suivantes :

- La cathèdre ne sera pas placée dans l'axe de l'autel
- La cathèdre, le siège de présidence et les autres sièges pourraient être disposés, le long du fond de chœur.
- Une disposition générale plaçant la cathèdre en situation privilégiée sera recherchée : une position un peu en arrière des autres sièges et un peu surélevée soulignerait le rôle de la cathèdre.

Une crédence assortie au mobilier doit en outre être créée : cette table (avec une tablette intermédiaire destinée pour poser le lectionnaire après la 2<sup>ème</sup> lecture) est

destinée à recevoir les différents objets nécessaires à la célébration (calice, ciboire, linges, burettes ...) Ses dimensions devront être approximativement de : 60 cm (largeur) x 60 cm (longueur) x 90 cm (hauteur) . Elle sera placée au pied du chœur, à gauche, contre la paroi de bois.

## **Article 7 Budget**

La réalisation de l'ensemble de ces éléments du mobilier liturgique, y compris les frais de conception sera rémunérée par un montant forfaitaire de 55 000 € TTC (cinquante cinq mille euros toutes taxes comprises).

Ce montant n'est ni actualisable ni révisable et comprend l'acquisition à l'artiste de tous les droits relatifs aux œuvres créées.

## **Article 8 Composition du dossier d'appel à projets**

Le dossier d'appel à projets est composé :

- du présent règlement,
- du dossier de documents graphiques présentant le contexte dans lequel s'inscrira l'œuvre : plans, coupes, élévations élaborées par les architectes AS.Architecture Studio concepteurs du projet de déploiement
- d'une perspective de l'intérieur de la cathédrale dans laquelle l'artiste devra intégrer son esquisse (NB : dans cette perspective d'AS, le fond de chœur ne figure qu'à titre indicatif et ne représente pas une indication pour les artistes.).
- de photos de l'autel et de l'ambon existants et à conserver, œuvres de l'artiste Vincent Guiro

Ces documents sont téléchargeables sur le site :

Créteilcathédrale, rubrique : Appel à projet.

La visite de la cathédrale de Créteil est possible jusqu'au le 11 Février 2013. Elle ne pourra se faire que sur Rendez-vous après demande par mail à l'organisateur. Celui-ci se réserve le droit d'organiser des visites groupées.

De même, toute demande d'information ne pourra se faire que par mail adressé à l'organisateur.

**Il est vivement recommandé aux artistes de se connecter régulièrement au site qui pourra être enrichi de nouvelles informations et actualisera le projet architectural du chœur qui est en cours d'ajustement.**

## **Article 9 Composition du dossier de réponse à remettre par chaque candidat**

Ce dossier devra comporter :

- a) Les renseignements suivants fournis sur papier libre signé par le candidat avec la mention manuscrite « j'atteste sur l'honneur de l'exactitude de ces documents »
  - Nom / Prénom
  - Adresse
  - Téléphone fixe / mobile
  - Email (les informations que l'organisateur aura à transmettre au candidat se feront à cette adresse mail)
  - N° de SIRET
  - N° MDA / Agessa
  - Liste exhaustive des pièces remises en réponse par le candidat.

NB : En cas de réponse en équipe un mandataire de l'équipe devra être désigné dans le dossier de réponse. Ce mandataire sera le seul interlocuteur de l'organisateur. Cependant l'ensemble des renseignements, références et attributions de chaque membre de l'équipe devra être précisé dans le dossier de candidature.

- b) Un curriculum vitae et une biographie rédigée résumant le parcours artistique.
- c) Des exemples d'œuvres conçues et réalisées par le candidat, accompagnées des commentaires nécessaires.
- d) Une brève note de motivation personnelle décrivant en particulier l'esprit dans lequel le candidat souhaite réaliser l'ensemble du mobilier liturgique objet de la commande.
- e) Une esquisse de l'œuvre proposée, illustrée par les plans / coupes / élévations / perspectives en couleur permettant la compréhension de l'œuvre et l'appréciation de sa qualité artistique.
- f) Une vue de l'esquisse de l'œuvre intégrée dans la perspective intérieure de la cathédrale fournie dans le dossier de consultation
- g) Une brève note technique décrivant l'œuvre, les matériaux et les procédés de réalisation que seront utilisés ainsi que les caractéristiques techniques (dimensions, poids, contraintes ...)
- h) Un engagement sur l'honneur de respecter le budget et le délai de réalisation fixés dans le présent appel à projets.

## **Article 10 modalités et date limite de remise des offres**

Le dossier de réponse doit être adressé sous enveloppe mentionnant « appel à projets pour le mobilier liturgique de la cathédrale », en 2 exemplaires, à l'organisme organisateur, à l'attention de Mme Marie-Pierre ETIENNEY.

Ce dossier doit en outre être déposé en version électronique à l'adresse suivante :

[Marie-pierre.etienney@eveche-creteil.cef.fr](mailto:Marie-pierre.etienney@eveche-creteil.cef.fr)

L'enveloppe contenant le dossier de réponse en 2 exemplaires devra être reçue par l'organisateur **au plus tard le vendredi 15 mars 2013 à 16 heures.**

## **Article 11 Jury et critères de choix**

Le jury sera composé de :

- Mgr Michel Santier, Evêque de Créteil
- De membre de la Commission Œuvres d'art cathédrale
- De personnes, internes ou extérieures au diocèse de Créteil, compétentes dans le domaine de l'art
- De personnes, internes ou extérieures au diocèse de Créteil, compétentes dans le domaine de la liturgie

Les critères d'appréciation du jury seront :

- La qualité artistique du dossier du candidat

- Les références professionnelles du candidat
- L'esquisse présentée
- La faisabilité technique et économique du projet

## **Article 12 Retour des dossiers**

Les dossiers transmis par les candidats seront conservés par l'organisateur et ne seront pas retournés aux candidats.

## **Article 13 Droit d'utilisation**

Les participants ne pourront pas s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite par l'organisateur, dans le cadre du présent appel à projets, de tout ou partie des documents communiqués, la seule obligation de l'organisateur étant la mention du nom de l'artiste.

## **Article 14 Autorisation de diffusion**

L'artiste lauréat autorise l'organisateur à reproduire et communiquer au public tous les éléments qu'il aura transmis dans le cadre de son projet, l'Association Diocésaine de Créteil ayant pour seule obligation la mention du nom de l'artiste.

L'artiste lauréat autorise en outre l'organisateur à reproduire et diffuser sous toutes formes le projet qu'il aura réalisé et ce sous la même condition.

Les présentes autorisations sont accordées par l'artiste lauréat à l'organisateur pour une durée illimitée à compter de la date de signature du contrat.

En conséquence l'artiste lauréat ainsi que ses ayants droit, renoncent à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de son image et des reproductions de l'œuvre réalisée, quelle qu'en soit la forme.

## **Article 15 Droit applicable**

La participation au présent appel à projets implique l'acceptation sans réserve de ce règlement par chacun des candidats qui déclare en avoir une connaissance pleine et entière.

Tous les litiges et toutes les situations non prévues au présent règlement seront tranchés par l'organisateur dont les décisions sont sans appel.

Le présent règlement est soumis à la loi française.